



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH

Séance ordinaire
du 24 février 2025 à 19 h 00
Sur la convocation légale de

M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 19
Conseillers en fonction 18
Conseillers Présents 15

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance

Sont présents : MM. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach, Christophe BELTZUNG, Maire délégué et 1^{er} Adjoint, Dominique RULOFS, 2^e Adjoint, Henri STASCHE, 3^e Adjoint, Robert MANSUTTI, 4^e Adjoint, Philippe RINGENBACH, 5^e Adjoint, Nicolas HIRTZ conseiller municipal délégué, Mmes Bénédicte BAUDOIN, Karine BISCHOFF, M. Claude BUESSLER, Mmes Isabelle CÔTE, Marion MOUROT, M. Jean-Marc NOVIOT, Mme Nathalie RAUBER et M. Michel SÉTIF.

Étaient excusés : Mme Rose-Marie FRICKER ayant donné procuration à M. Henri STASCHE, M. Aurélien PELTIER ayant donné procuration à M. Franck DUDT et M. Thierry VAUT ayant donné procuration à M. Michel SÉTIF.

Assistait également à la séance : Mme Anne KIPPELEN, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : M. Claude BUESSLER.

Date de la convocation : 17 février 2025.

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 décembre 2024.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Finances : délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) – modification.
- 4) ONF
 - a. programme des travaux d'exploitation
 - b. état de prévisions des coupes 2026
 - c. état d'assiette des coupes à marteler pour 2026.
- 5) Convention de répartition des charges d'entretien des Routes Départementales en agglomération.

- 6) Recensement de la population – Rémunération des agents recenseurs.
- 7) Presbytère de Soppe-le-Haut.
- 8) Convention de déneigement d'espaces publics.
- 9) Convention de partenariat avec l'association loisirs du Bassin Potassique.
- 10) Divers et communications.

M. Franck DUDT, Maire ouvre la séance, salue l'assemblée présente et remercie également la secrétaire de mairie.

POINT N° 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Il est signé par le Maire, le secrétaire de séance ainsi que par les membres présents.

POINT N° 2

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Claude BUESSLER a été nommé en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

POINT N° 3

FINANCES : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budgets de l'exercice précédent) - MODIFICATION

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du contrôle de légalité de la Préfecture, une observation a été formulée sur la délibération du 05 décembre 2024. Une nouvelle délibération a lieu d'être prise.

S'agissant des crédits ouverts, les restes à réaliser ne peuvent être pris en compte dans le calcul du quart des crédits. C'est pourquoi, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'accepter ces propositions exposées dans le tableau ci-dessous :

		BP 2024	Réalisé au 03.12.24	BP 2025 (1/4)
202	Frais d'études	5 000.00	0	1 250.00
	TOTAL CREDITS CHAPITRE 20	5 000.00		1 250.00
2111	Terrains nus	0	182.64	0
2117	Bois et forêts	10 440.80	8 426.40	2 610.20
2131	Constructions bâtiments publics	21 978.07	20 023.92	5 494.51
2138	Autres constructions	79 836.32	6 872.15	19 959.08
2151	Réseaux de voirie	6 562.87	97 982.23	1 640.72
2152	Installations de voirie	5618.37	80 264.95	1 404.60
2157	Matériel outillage technique	1 000.00	0	250.00
2158	Autres installations matériel outillage	0	1 042.80	0
2183	Matériel informatique	2 500.00	0	625.00
	TOTAL CREDITS CHAPITRE 21	127 936.43	214 795.09	31 984.11

Montant des dépenses d'investissement inscrites au BP 2024 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » : 55 000.00 €).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de

- 1 250.00 € (chapitre 20), soit 25 % de 5 000.00 €.
- 31 984.11 € (chapitre 21), soit 25 % de 127 936.43 €.

POINT N°4

ONF :

a. PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION

M. le Maire donne la parole à M. Robert MANSUTTI 4e Adjoint, en charge de la forêt pour la présentation des documents établis par les services de l'ONF.

La commission forêt s'était réunie le 9 décembre dernier en présence des techniciens forestiers territoriaux afin de discuter sur ces différents points. Un plan de localisation a été remis à chacun des membres afin de prendre connaissance des propositions et notamment :

Pour rappel

Surface forestière : 270 ha environ

Mortzwiller : 147 ha – Soppe-le-Haut : 123 ha

Possibilité annuelle (croissance annuelle de la forêt) : 1 500 m³/an (Mortzwiller 850 m³ – Soppe-le-Haut 650 m³).

Programme d'actions pour 2025

Pour Mortzwiller

Parcelles 3-10-12, entretien des cloisonnements d'exploitation, dégagement de plantation, intervention en futaie, travaux d'entretien, matérialisation des lots de bois de chauffage
Coût : 8 760.00 € HT

Pour Soppe-le-Haut

Parcelles 1-13-18, entretien des cloisonnements d'exploitation, nettoyage, intervention en futaie régulière, matérialisation des lots de bois de chauffage
Coût : 7 770.00 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, le programme d'actions présenté.

b. ETAT DE PREVISIONS DES COUPES 2025

Les prévisions des coupes à façonner 2025 s'élèvent à :

- 530 m3 : parcelles 8 et 9 pour Mortzwiller
 - 440 m3 : parcelles 1, 8 et 15 pour Soppe-le-Haut
- Soit un total de 970 m3.

Bénéfice net prévisionnel sur les coupes : + 26 122 € HT (reste TVA sur les charges à déduire)

Le Conseil Municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, le programme d'actions et l'état prévisionnel des coupes 2025.

c. ETAT D'ASSIETTE DES COUPES A MARTELER

Etat d'assiette des coupes à marteler pour 2026

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage (les élus sont invités à participer au martelage).

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

Sont concernées :

- à Mortzwiller
 - coupes : parcelle 4 sur 8.25 hectares
 - parcelle 10 sur 8.40 hectares
 - parcelle 11.i sur 3.95 hectares

- à Soppe-le-Haut
 - coupes : parcelle 2c sur 4.94 hectares
 - parcelle 3.i sur 8.75 hectares
 - parcelle 4.i sur 6.38 hectares.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, les états d'assiette 2026 pour Mortzwiller et Soppe-le-Haut.

M. le Maire remercie M. Robert MANSUTTI pour son travail.

POINT N°5

CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION

À la suite des travaux de pose d'écluses dans la commune, Monsieur le Maire fait part du projet de convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération proposée par la Collectivité Européenne d'Alsace

Les membres du conseil municipal ont été destinataire de ce document.

Il est défini dans ce document les modalités de répartition des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux, situés dans l'emprise des routes départementales (RD), en traversée d'agglomération entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune.

Par « entretien », il faut comprendre l'ensemble des opérations de gestion, de maintenance (réparations localisées et lourdes), de surveillance et travaux de renouvellement (reconstruction complète), hors opérations de nettoyage. Il s'agit selon le cas de dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

Entretien à la charge de la commune

- *les aménagements latéraux séparés de la chaussée, les aménagements de surface de la chaussée (ilots séparateurs, plateaux surélevés), trottoirs et pistes cyclables séparés de la chaussée, les accotements non aménagés enherbés et plantés et les fossés latéraux.*
- *Les équipements de la route, les murs de soutènement supportant les trottoirs, les réseaux de collecte, d'évacuation et de traitement des eaux pluviales, les réseaux d'éclairage public.*
- *La signalisation de police horizontale et verticale, feux tricolores, la signalisation directionnelle et touristique (mâts et supports), les garde-corps, balises, bornes d'interdiction, les glissières de sécurité, les abris bus.*
- *Les arbres et les espaces verts*
- *Le mobilier urbain.*

Nettoyage de la chaussée et de ses dépendances viabilité hivernale

Les opérations de nettoyage de la chaussée et de ses dépendances (déneigement, déverglaçage, lavage, balayage, fauchage des accotements en l'absence de trottoirs, etc.), au sein des agglomérations ne constituent pas des opérations d'entretien des routes départementales mais relèvent des pouvoirs de police du Maire et ressortent donc de la compétence des Communes.

Cependant, la Collectivité européenne d'Alsace assurera la continuité des itinéraires de déneigement avec le même niveau de service que l'itinéraire concerné hors agglomération tel que défini chaque année dans le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH), excepté en présence d'équipements spécifiques sur la chaussée mis en place par la Commune qui empêcheraient le passage de la lame.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer avec M. Frédéric BIERRY Président de la CEA, la convention telle que proposée.

POINT N°6

RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

L'opération vient de se terminer. M. le Maire remercie Mesdames Denise RUTHMANN et Geneviève STASCHE.

M. Henri STASCHE ne prend pas part à ce point.

M. le Maire communique le montant de la dotation allouée à la Commune : 1 578 €.

Le Conseil Municipal,

- prend acte de la réalisation du recensement de la population pour la période du 16 janvier au 15 février 2025 ;
- crée deux emplois d'agent recenseur pour la durée de la mission de recensement, ainsi que celle des formations nécessaires à la mission de recensement,
- déclare que la nomination de Mmes Denise RUTHMANN et Geneviève STASCHE n'appellent pas d'objection de sa part.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, délibère par 13 voix :

- charge le maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser
- procède à la création de deux postes occasionnels d'agents recenseurs
- la dotation forfaitaire s'élève à 1578 €
- de fixer la rémunération de l'agent recenseur (district n°3 Mme Geneviève STASCHE) à 1 053.74 € net payé
- de fixer la rémunération de l'agent recenseur (district n°2 Mme Denise RUTHMANN) à 715.48 € net payé.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025, chapitre 64, article 6413.

M. le Maire fait part d'une tendance provisoire issue d'un premier bilan. On constate une légère augmentation du nombre

- de résidences principales.
- d'habitants.
- des logements vacants.

Le taux de retour des réponses internet a augmenté de 12 %.

POINT N°7

PRESBYTERE DE SOPPE-LE-HAUT

Monsieur le Maire précise que le dossier est en bonne voie de montage. Des représentants de la Fondation du Patrimoine ont également procédé à une visite du bâtiment. Elle soutient le patrimoine bâti (uniquement l'extérieur – portes fenêtres-volet).

M. Dominique RULOFS confirme que le projet a été approfondi et à nécessité de nombreuses étapes de réflexion. C'est pourquoi M. le Maire propose de retenir ce projet phare de l'année 2025 et demande à l'assemblée de délibérer

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité :

→ approuve la réalisation du projet présenté estimé à 300 000 € coût prévisionnel estimé, sur la base de devis.

→ approuve le plan de financement exposé.

→ décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération de rénovation du presbytère, ce montant sera inscrit au budget primitif 2025.

→ charge et autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès des différentes instances

Ce projet est susceptible de bénéficier

- d'une subvention au titre du Fonds Communal Alsace auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.
- d'une aide de la Fondation du Patrimoine (organisation d'une souscription publique à destination des entreprises et des particuliers - remise fiscale pour les donateurs - la Fondation abonde le montant collecté avec une enveloppe d'environ 15 %).
- un emprunt viendra compléter le financement.

Echéancier :

- lancement : 2025

- démarrage : 2026

- fin de l'opération : 2027.

Ce dossier sera exposé lors de la prochaine réunion du conseil de fabrique. La paroisse a été associée aux différentes étapes du projet de gîtes pour les pèlerins.

Cette délibération ne préjuge pas de la décision du conseil de fabrique, ni de l'évêché et de la préfecture sur le transfert et l'acceptation du projet. Les discussions sont à approfondir.

POINT N°8

CONVENTION DE DENEIGEMENT D'ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire fait part des échanges avec la municipalité de Sentheim. Une proposition pour le service de déneigement sur les rues de Sentheim permettra aux usagers de bénéficier d'une bonne qualité de dégagement de la route. Les rôles seront ainsi partagés pour les deux communes. M. le Maire remercie M. Michel SÉTIF pour son implication dans cette initiative.

Il est question du déneigement et du salage dans la rue de Sentheim à Mortzwiller et de la rue de Mortzwiller jusqu'au croisement avec la rue du Four à Chaux à Sentheim d'une part et de la rue de Soppe-le-Haut à Sentheim et de la rue de Sentheim jusqu'au croisement avec la Grand'Rue à Soppe-le-Haut.

Après discussion, M. le Maire propose de signer une convention avec la commune de Sentheim afin que celle-ci prenne en charge les opérations de déneigement et salage dans la rue de Soppe-le-Haut à Sentheim et de la rue de Sentheim jusqu'au croisement avec la Grand'Rue à Soppe-le-Haut ; et que d'autre part la Commune du HAUT SOULTZBACH effectuera le déneigement et le salage de la rue de Sentheim à Mortzwiller et de la rue de Mortzwiller jusqu'au croisement avec la rue du Four à Chaux à Sentheim.

Un projet de convention a été communiqué à chacun des membres du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil municipal charge et autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention.

POINT N°9

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LOISIRS DU BASSIN POTASSIQUE

Monsieur le Maire fait part d'une proposition d'adhésion à l'Association Loisirs du Bassin Potassique ce qui permettrait de faire bénéficier aux salariés des prestations suivantes :

Accès billetterie, location d'outillage, location de séjours de vacances, information régulière sur les séjours restant disponible durant l'année, carte CE. Un catalogue récapitule les multiples avantages.

Le coût est fixé à 50 € pour l'année.

Le conseil municipal, délibère à l'unanimité des membres présents

- autorise M. le Maire à signer cette convention
- décide de voter les crédits au budget primitif 2025.

POINT N°10

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Distinction

M. Henri STASCHE et l'ensemble des membres du conseil municipal félicitent M. le Maire pour sa nomination au grade de chevalier dans l'Ordre National du Mérite. Cette distinction, officialisée par un décret paru au Journal Officiel récompense ses engagements comme chef d'entreprise, maire de la commune nouvelle et vice-président de Territoire d'Energie Alsace. La médaille lui sera remise par Mme Brigitte KLINKERT, Ancienne Ministre lors d'une réception au foyer de Soppe-le-Haut.

Déplacement à Paris

Ce voyage a été apprécié par l'ensemble des participants, un excellent séjour. M. le Maire tient à rappeler que les élus ont pris en charge tous les frais et que la commune n'a rien payé.

Le programme a été minutieusement préparé et étudié. La visite de l'Assemblée nationale et du Sénat ont été remarquables. Nous adressons nos remerciements à Mme Brigitte KLINKERT Députée, Questeur à l'Assemblée nationale et à Mme Patricia SCHILLINGER, Sénatrice. Un passage à la Maison de l'Alsace nous a permis de réaliser et profiter d'un espace exceptionnel avec une vue sur l'angle des Champs-Élysées. La visite au Cours FLORENT a permis à chacun de mesurer la qualité et la grandeur de cette école.

Enquête publique PDA (Périmètre Délimité des Abords)

Les frais à prévoir portent sur la publication de l'enquête publique et de la création du PDA dans les journaux, les frais à verser au commissaire enquêteur. Un montant de 6000 € sera inscrit au budget primitif 2025. L'enquête publique sera lancée dans les semaines à venir.

EPAGE Largue

M. le Maire informe l'assemblée que l'Epage Largue est propriétaire de deux étangs à Soppe-le-Haut, rue de Sentheim au lieudit Koepflen. Il nous fait part d'une déclaration de travaux et notamment d'un effacement d'étangs et de restauration de zones humides et inondables ce printemps. La demande a été formulée auprès de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin. Cette opération nécessite une autorisation et doit présenter des moyens de surveillance. M. Dominique RULOFS nous informe qu'un projet pédagogique du site est en cours d'élaboration.

Collectivité Européenne d'Alsace

La commission Territoire de vie au sein de la CeA a examiné notre dossier d'aménagement de sécurité et a émis un avis favorable à une aide de 22 702 € calculée au taux de 40 %. M. le Maire tient à remercier M. Maxime BELTZUNG Conseiller d'Alsace pour cette aide au titre « amendes de police ».

Tags

Mme Nathalie RAUBER signale la présence de tags sur les murs du terrain de tennis à Soppe-le-Haut.

Déviation

Dans le cadre des travaux de séparation des eaux usées et pluviales sur le ban de la Commune de Lauw, la circulation sera à nouveau déviée dans les deux sens de circulation par les RD 14bis, RD 34 et RD 466 via les communes de Lauw, Le Haut Soultzbach et Guewenheim du 11 au 13 mars 2025. Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lauw-Sentheim-Guewenheim (S.I.A.L.S.G.) et l'entreprise Travaux Publics Schneider s'engagent à prendre en charge les éventuelles dégradations aux écluses qui pourraient être causées par certains usagers pendant cette déviation. Les routes de Sentheim devront faire l'objet d'une fermeture à la circulation de plus de 3.5 tonnes. Des panneaux supplémentaires devront être installés pour veiller à cette réglementation. La Gendarmerie sera sollicitée pour effectuer des contrôles de vitesse et pour veiller au respect des priorités aux écluses.

Voirie

Les panneaux « Stop » seront installés prochainement à Soppe-le-Haut au carrefour Grand'Rue /rue de Guewenheim comme annoncé. Le changement de priorité sur l'écluse près de l'étang à Mortzwiller semble convenir. Cependant sur l'écluse de Soppe-le-Haut après l'école en direction de Soppe-le-Bas il s'avère que le soleil impacte la visibilité et que les conducteurs se perdent et dégradent cette installation. M. Robert MANSUTTI propose de faire un test avec l'installation du panneau des priorités sur l'écluse même, comme c'est le cas dans la commune de Guevenatten.

Chasse

- M. Robert MANSUTTI fait part de la demande des locataires de la chasse de Mortzwiller et du lot n°2 de Soppe-le-Haut. La présence et la divagation de chiens à toute heure dans la forêt ne permet plus d'exercer l'activité de la chasse dans de bonnes conditions. Il est nécessaire de prendre des mesures pour éviter des conflits. Le maire est habilité au titre de son pouvoir de police pour intervenir. M. le Maire propose de se renseigner sur la réglementation en vigueur.
- M. Nicolas HIRTZ demande que les chasseurs soient avertis en amont de travaux en forêt et qu'une concertation permette d'établir le calendrier des battues.

Divagation d'animaux

M. Robert MANSUTTI tient à informer l'assemblée qu'il a été sollicité à plusieurs reprises concernant la divagation d'animaux sur Mortzwiller. M. Christophe BELTZUNG Maire délégué intervient pour apporter des précisions. Il se charge de convoquer les intéressés à la mairie dans les meilleurs délais.

Bac biodéchets

M. Henri STASCHE a été interpellé concernant la benne biodéchets à proximité de l'étang qui est systématiquement pleine, certainement dû au côté pratico-pratique de son emplacement. Il est question de demander une deuxième borne à cet endroit.

Site internet

M. Dominique RULOFS précise que sa composition en phase de finition. Il sera fonctionnel fin avril. M. le Maire remercie MM. RULOFS et SÉTIF pour leur travail.

Distribution des fleurs – commande groupée

M. Philippe RINGENBACH et Mme Marion MOUROT précisent que la date de distribution et d'ores et déjà fixée, vendredi 02 mai 2025.

Journée citoyenne

La date retenue pour l'organisation est le samedi 17 mai 2025. Une choucroute sera servie au foyer de Soppe-le-Haut.

La séance est levée à 20 heures 29 minutes.

SIGNATURES DU MAIRE ET DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Franck DUDT, Maire	SIGNATURE
M. Claude BUESSLER, secrétaire	SIGNATURE

